



Public

BR : Toute personne de l'entreprise chargée d'assurer des interventions en très basse tension (TBT) ou basse tension (BT). Les interventions générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension.

Personne qualifiée, capable de gérer, en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise, avec une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels elle opère.

BC : Toute personne chargée d'assurer des interventions BT.

La consignation est la mesure de prévention à mettre en œuvre pour exécuter les opérations hors tension.

B1 OU B1 V Exécutants d'opérations électriques, **Chargés de Travaux** antérieurement habilités **B2, B2V ou B2V Essai**, Chargés d'Intervention Générale L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles

La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).



Pré-requis techniques

- ⊕ Personnel électricien titulaire de l'habilitation de même niveau

L'habilitation (valable 3 ans) est obligatoire pour effectuer toute opération sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles

- ⊕ Local électrique
- ⊕ Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension BT
- ⊕ Equipement permettant un dépannage et une connexion
- ⊕ Equipements de protection (ex : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage...)
- ⊕ Equipement de Protection Individuelle (EPI)



Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail (contact@cer92.asso.fr) sous 48 heures
- ⊕ Présentiel
- ⊕ Test de positionnement



Durée

2 jours



Lieu

INTER : CER 92 / INTRA : Entreprise



Accessibilité aux personnes handicapées

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



Objectifs

Le stagiaire doit être capable :

- ⊕ de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique
- ⊕ d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail
- ⊕ de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
- ⊕ de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique



Animation

Formateur en prévention des risques électriques



Méthode pédagogique

- ⊕ Exposés et démonstrations
- ⊕ Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage et remise d'un support pédagogique



- ⊕ Remise d'un mémento selon la Norme NF C 18-510



Modalités d'évaluation

- ⊕ Tests théoriques et pratique

Sanction

- ⊕ Attestation de formation
- ⊕ Avis écrit du formateur précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et savoir-faire
- ⊕ Titre d'habilitation



Législation

Articles R.4544-9 et R.4544-10 et L.4121-1 à L.4121-5 du Code du Travail, Norme NF C 18-510 « *Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique* », 2012



Tarif(s)

INTER : 430€ HT/ personne – INTRA : voir devis

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non



Contenu

TRONC COMMUN

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension : reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension d'environnement
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites : identifier les limites et les zones
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation : *lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation*
- Préciser les rôles de chacun : différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique : *analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole etc.) : *identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation : *identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement : *assurer la surveillance électrique de l'opération*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique : *appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique*

MODULE « BR - INTERVENTIONS BT GENERALES »

- Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT : *identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés*
- Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.) : *Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT*
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT et procéder en sécurité aux opérations
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés et réaliser les opérations en toute sécurité



MODULE « BC – CONSIGNATION EN BASSE TENSION »

- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés et réaliser les opérations en toute sécurité

MODULE « B1 B2 B1V B2V B2V ESSAI - EXECUTANT ET CHARGE DE TRAVAUX »

Pour les chargés de travaux :

- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
- Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation
- Rendre compte de son activité.
- Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.
 - Organiser, délimiter et signaler la zone de travail (pour B2 et B2V) et respecter la zone de travail
 - Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.) pour B1V et B2V
- Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et les rédiger (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) et les rédiger
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail
 - Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité
 - Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
 - Effectuer la deuxième étape de consignation
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai)
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.

EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- Questionnaire sur fondamentaux définis par la Norme NF C 18-510
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la Norme susmentionnée